

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois, à sa séance ordinaire du 12 mars 2024 à 19h30 étudiera la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant:

Propriété de Domaine des Appalaches, lot 6 422 157, située sur le chemin Jeanne, Notre-Dame-des-Bois.

Si elle est acceptée en totalité, cette dérogation mineure permettra le lotissement d'un lot à des fins de construction avec une profondeur inférieure à 75 m puisque le lot est situé à moins de 100 m d'un cour d'eau. La profondeur maximum disponible est de 58,28 m.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande, le 12 mars 2024 à **19h15**, au lieu ordinaire des séances du conseil, pour ladite assemblée de consultation.

Donné à Notre-Dame-des-Bois, ce 20 février 2024.

Kim Leclerc

Kim Leclerc
Directrice générale & greffière-trésorière

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, résidant à Notre-Dame-des-Bois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 16h et 17h, le 20 février 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^{ème} jour du mois de février 2024.

Kim Leclerc

Kim Leclerc
Directrice générale & greffière-trésorière